RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Sofonly

Groupe ActionLogement

Société Anonyme au capital de 25 446 856 euros
Siège social : 173 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

333 977 445 RCS LYON

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept juin,
A dix heures trente,

Les actionnaires de la société **SOFONLY**, Société Anonyme au capital 25 446 856 euros, divisé en 15 904 285 actions de 1,60 euros chacune, dont le siège est 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 2 juin 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Vincent BRETIN**, en sa qualité de Président Directeur Général.

**Madame Stéphanie DEFERT-SIMONNEAU** est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 15 904 280 actions sur les 15 904 285 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[redacted]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions réglementées,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

---

➢ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Mise en conformité des statuts avec la loi attractivité du 13 juin 2024 et son décret d'application du 8 octobre 2024 et ajustements rédactionnels,
- Questions diverses

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration et son rapport sur les conventions réglementées.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---

## ➢ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

### RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du projet de nouveaux statuts de la Société,

- décide de mettre en conformité les statuts avec les dernières dispositions légales et réglementaires,

[redacted]

- adopte dans son ensemble le texte des nouveaux statuts tel qu'annexé au présent procès-verbal,
- déclare que les statuts modifiés entrent en vigueur à l'issue de la présente Assemblée Générale,
- donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

---

**Extrait certifié conforme**
**Vincent BRETIN**
**Président Directeur Général**

